

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2014

◇ Convocation du 30 mai 2014 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quatorze, le vendredi six juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 mai, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mmes Chantal GUILLOU, Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD, Sylvain LAUNAY.

Absent excusé :

Procuration :

✍ Annie CHEVAL a été désignée secrétaire de séance.

FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

1 - Désignation d'un représentant à l'ASSIRNO - délibération n°58-2014 (unanimité)

L'ASSIRNO (Association de soins infirmiers de la région de Nozay) sollicite le conseil municipal pour désigner un représentant auprès des instances de l'association.

Anita LEPAGE se porte candidate pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal désigne Anita LEPAGE.

2 - Désignation d'un élu référent à la sécurité routière - délibération n°59-2014 (unanimité)

La Préfecture sollicite le conseil municipal pour désigner un élu référent pour la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière.

Lionel TRIVIERE se porte candidat pour être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux de la sécurité routière.

Le Conseil Municipal désigne Lionel TRIVIERE.

3 - Proposition de liste CCID - délibération n°60-2014 (unanimité)

Conformément aux dispositions prévues par l'article 1650 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal, propose à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux une liste de 24 contribuables (dont 4 domiciliés hors commune) pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs de La Grigonnais, pour la période 2014-2020.

Cette commission sera constituée de 6 titulaires et 6 suppléants désignés par la Direction des Services Fiscaux.

La liste des candidats proposés est annexée à la présente délibération.

4 - Indemnité du trésorier - délibération n°61-2014 (unanimité)

Madame Maryse PIVAUT a pris ses fonctions de trésorier à la Trésorerie de Derval depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le pourcentage de son indemnité de conseil.

Madame le Maire précise que cette indemnité peut être votée pour la durée du mandat.

Cette indemnité est calculée annuellement selon les modalités fixées à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et proportionnelle aux dépenses de la commune pour les trois exercices précédents.

Le Conseil Municipal, considérant que Mme PIVAUT assure des fonctions de conseils et assiste la commune, fixe son indemnité de conseil à 80 % de l'indemnité maximale prévue par les textes, au titre de l'année 2014.

5 - Travaux commerce de proximité - avenants - délibération n°62-2014 (unanimité)

Compte tenu d'aléas techniques, le maître d'œuvre du « commerce de proximité » propose :

- un avenant en plus sur le lot n°3 - Enduits extérieurs : l'avenant n°2 d'un montant de 472,30 € HT porte sur le garnissage entre les chevrons sur la façade Nord.
Le montant du marché pour ce lot est porté à 14 319,10 € HT,
- un avenant en plus sur le lot n°7 - Plomberie Chauffage: l'avenant n°4 d'un montant de 748,55 € HT porte sur la liaison Gaz propane de la citerne de la chaufferie communale au bâtiment.
Le montant du marché pour ce lot est porté à 21 594,01 € HT,
- un avenant en plus sur le lot n°10 - Menuiseries intérieures : l'avenant n°1 d'un montant de 195,00 € HT porte sur la fourniture et pose d'un cache sur collecteur du plancher chauffant.
Le montant du marché pour ce lot est porté à 2 936,00 € HT.
- un avenant en plus sur le lot n°13 - Peinture : l'avenant n°1 d'un montant de 637,00 € HT porte sur la lasure des solives.
Le montant du marché pour ce lot est porté à 6 113,55 € HT.

Le conseil municipal valide ces avenants et donne pouvoir à Madame le Maire pour les signer avec les entreprises concernées.

6 - Dossiers de subvention « réserve parlementaire » - délibérations n°63 à 65-2014 (unanimité)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension du réseau de chaleur lié à l'extension de l'école publique « Les Marronniers ».

Une consultation des entreprises par marché adapté sera menée pour la réalisation de ce projet en fin d'année 2014.

Le montant estimatif des travaux liés à cette extension du réseau de chaleur s'élève à 52 000,00 € HT.

Le plan de financement pour la réalisation de ces travaux serait le suivant :

Autofinancement (ou emprunt) 52 000,00 €

Le Conseil Municipal :

- sollicite une subvention auprès du ministre de l'intérieur, sur proposition de la commission des finances du Sénat au titre de la réserve parlementaire au soutien de projets innovants,
- réaffirme sa volonté de réaliser ce projet de développement durable,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2014 - opération 172.

Deux autres dossiers de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire seront sollicités pour le projet d'école.

7 - Règlement de l'accueil périscolaire - Tarifs au 1^{er} septembre 2014 - délibération n°66-2014 (unanimité)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation et les tarifs de l'accueil périscolaire. Après avoir entendu les résultats financiers pour l'année 2013 (déficit de 2 178 €), le Conseil Municipal propose de réévaluer les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2014 :

Quotient Familial	Tarif 2014 en € pour $\frac{1}{2}$ heure
De 0 à 540	0,36
De 541 à 680	0,71
De 681 à 920	1,12
De 921 à 1220	1,36
De 1221 à 1500	1,45
Supérieur à 1500	1,51

Les horaires de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014 seront les suivants :

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h45 - 8h45 16h15 - 18h30

Le mercredi : 7h45 - 8h45

Le nouveau règlement prenant en compte les horaires et les tarifs sera adressé aux parents.

Le Conseil Municipal approuve ces tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2014 et adopte le nouveau règlement intérieur.

8 - Convention de mise à disposition des locaux et du personnel pour l'accueil de loisirs - délibération n°67-2014 (unanimité)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les modalités d'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement qui se tiendra du 7 juillet au 8 août 2014. Comme les années antérieures, l'accueil de loisirs sera géré par l'Association Les Saltimbanques.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer une convention de mise à disposition des équipements communaux et de personnel avec l'Association Les Saltimbanques et le Comité de Gestion du Restaurant scolaire pour l'accueil des enfants de l'accueil de loisirs.

URBANISME

1 - Droit de Prémption Urbain

Demandeur	Adresse	Parcelles
Maître RUAUD - Blain	45, route de l'Océan Le Calvaire	O 104 O 560p
Maître RUAUD - Blain	La Brunelais	ZH 106

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur ces parcelles.

2 - RN171 - Parcelle ZT102 - délibération n°68-2014 (unanimité)

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier des services de la Direction Interdépartementale des Routes Ouest, sollicitant le Conseil Municipal pour revenir sur son refus de céder la parcelle ZT 102 (délibération n°52-2013).

La DIR'Ouest rappelle dans ce courrier que « la réalisation du créneau de dépassement n'est plus d'actualité pour le moment » et précise que « la cession de cette parcelle est nécessaire à la réalisation de l'opération de sécurisation de la RN171, même sans réalisation du créneau de dépassement ».

Le Conseil Municipal :

- Accepte la cession à l'Etat de la parcelle cadastrée ZT 102, avec l'objectif d'améliorer les conditions de sécurité des usagers de la RN171

QUESTIONS DIVERSES

Agenda

Vendredi 4 juillet - 20h	Conseil Municipal
--------------------------	-------------------

« L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 23/06/2014